

## TERMES DE REFERENCE

**Termes de Références (TDR) pour le recrutement de Superviseurs des enquêtes dans le cadre de la confirmation des ménages pauvres et vulnérables par la méthode « Proxy Means Test » bénéficiant des transferts monétaires du projet de Protection Sociale du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)**

### I- Contexte

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale dans le cadre du FID par la mise en place d'un programme de filets sociaux de sécurité à travers le Projet d'Urgence de Sécurité Alimentaire et de Protection Sociale (PURSAPS).

Le PURSAPS s'étend de Juin 2014 à Juin 2017. Le programme PURSAPS s'inscrit tous dans les actions du gouvernement notamment dans le Transfert Monétaire Conditionnel (TMC) pour améliorer la protection sociale, surtout des ménages les plus pauvres.

Par ailleurs, la Banque Mondiale appuie aujourd'hui le Gouvernement Malgache dans le développement d'une méthode rigoureuse et unique d'identification des ménages les plus pauvres pour les programmes de protection sociale, et plus particulièrement pour le programme PURSAPS.

Cette approche recommande une confirmation post-identification des plus pauvres par les communautés elles-mêmes et un ciblage final des ménages à travers une enquête Proxy Means Test (PMT) pour déterminer le degré de pauvreté de chaque ménage pauvre identifié.

Cette méthode a été déjà testée sur 800 ménages puis sur 22000 ménages.

En effet, Quarante et Un Fokontany (41 Fokontany) du District de Betafo ont déjà fait l'objet des enquêtes PMT effectuées par l'INSTAT. Pour parfaire l'effectif des bénéficiaires exigées par la Banque Mondiale pour le Programme, des complémentations ont été effectuées, Treize (13) nouveaux Fokontany du District de Betafo sont devenus bénéficiaires du projet et vont faire l'objet de ces enquêtes de confirmation. Il s'agit notamment des Communes de Betafo et d'Alakamisy Anativato.

La méthodologie et les outils nécessaires pour ce processus de ciblage ont été testés puis établies. C'est cette méthodologie qui sera appliquée dans la présente enquête objet de ces termes de références.

Les présents termes de référence sont développés pour le recrutement des consultants individuels chargés d'assurer la tenue d'enquêtes sur des ménages en vue l'établissement d'une liste de ménages pré-identifiés avec le modèle PMT fourni par le FID.

L'enquête se fera sous la supervision du FID qui coordonnera l'opération d'identification des ménages les plus pauvres dans le cadre du projet PURSAPS.

L'enquête sera conduite auprès de 986 ménages répartis dans 13 Fokontany.

L'enquête se fera en une seule vague.

## II- Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission sont de :

1. Compte tenu du changement de contexte, adapter « **la méthodologie de collecte des données PMT, le questionnaire et les manuels** » utilisés par FID sur les ménages pré-identifiés aux ménages qui ont déjà reçu 3 transferts pour obtenir les mêmes données de référence.
2. Effectuer sous la supervision du FID un pré test de « 'la méthodologie, du questionnaire et des manuels » sur un échantillon de ménages et dans des localités convenus avec le FID et les revoir et améliorer après si nécessaire.
3. Mener auprès des 986 ménages pré-identifiés répartis dans 13 Fokontany identifiés par le FID des enquêtes dites PMT selon la démarche méthodologique établie et approuvée par le FID et la Banque Mondiale.
4. Fournir au FID, pour chacun des sites, la liste ordonnée des ménages pré identifiés par les communautés avec les informations sur leurs conditions socio-économiques, leur score respectif calculé sur la base de la formule établie par le modèle PMT (scoring établi par le modèle PMT).
5. Transmettre les données et les résultats des enquêtes au FID suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et sera annexé au contrat.
6. Fournir des recommandations permettant d'améliorer la démarche méthodologique pour le recueil, la saisie et la transmission des informations sur les ménages enquêtés.

## III- Zones d'intervention

L'enquête des 986 ménages se fera dans les zones d'intervention de la Direction Inter Régionale d' Antananarivo du FID. L'enquête touchera la région Vakinankaratra, 2 communes et 13 Fokontany.

Elle sera réalisée en quinze (15) jours.

**Le présent terme de référence est en vigueur suivant la répartition sous-citée :**

PROVINCE	REGION	Nombre COMMUNES	Nombre FOKONTANY	Nombre MENAGES
ANTANANARIVO	VAKINAKARATRA	2	13	986

La liste des localités sites d'enquête, déterminées géographiquement par leur région, district et commune d'appartenance est donnée en Annexe.

## IV- Mission du superviseur

- Placé sous la responsabilité du Consultant Statisticien du FID, le superviseur a pour mission principale :
  - La préparation d'un plan de travail (composition de chaque équipe et itinéraire) pour la collecte, la saisie et traitement des informations sur les ménages pré-identifiés par le FID ;
  - La soumission de ce plan de travail à l'approbation du FID;
  - La mise en œuvre le plan de travail validé par le FID;

- Le superviseur utilisera et veillera à l'utilisation des outils déjà validés par le FID dont :
  - Le manuel du superviseur
  - Le manuel de l'enquêteur.
  - Les formulaires d'enquêtes.
  - Les programmes informatiques spécifiques à l'enquête (masque de saisie sur appareils mobiles, programme de vérification et d'apurement des données, programme exécutant le calcul du scoring PMT).
- Veiller à ce que les équipes d'enquête respectent les calendriers d'enquêtes convenus avec le FID et communiqués aux communautés.
- Les équipes d'enquête procéderont aux enquêtes avec saisie directe des informations sur des appareils mobiles fournis par le FID. Les informations seront ensuite envoyées par les enquêteurs via connexion internet ou resteront stockées dans les appareils mobiles. Des questionnaires en version papier ont été également conçus pour la collecte des informations pour des éventuelles nécessités d'utilisation. Leur duplication est à la charge du FID.
- Toutes modifications des outils proposés par FID doivent avoir l'aval des responsables du FID.
- En cas de proposition de modification, les équipes d'enquête assureront l'intégration des modifications sous le contrôle du FID.

#### V- Etapes d'enquête

##### a. Préparation de bureau

- Planification des activités de collecte ;

##### b. Internalisation des outils et de la méthodologie d'enquête

Formation du consultant individuel enquêteur dispensée par l'équipe du FID pour les enquêtes.

##### c. Prise en main

Le FID et les équipes d'enquête descendront ensemble sur un site présélectionné par le FID pour conduire des enquêtes auprès d'un échantillon de ménage à titre d'exercice pratique. Des recommandations pourraient être tirées de cette activité avant la continuation de la prestation des consultants.

##### d. Préparation socio organisationnelle sur le terrain

Dans le processus de ciblage de bénéficiaires, un comité de ciblage et de suivi est constitué au sein de chaque Fokontany et s'est chargé de présélection communautaire des ménages objets de l'enquête.

**Les** équipes d'enquête sous l'égide du superviseur et des chefs d'équipe sont appelés à organiser avec ce comité leur visite chez les ménages, suivant la répartition géographique des ménages.

Les points suivants sont obligatoires :

- Tenue d'une AG d'information-communication sur le passage des enquêteurs, la présentation des équipes d'enquête et leur mission, l'objet de l'enquête, le calendrier des enquêtes par hameau/îlot, la nécessité d'avoir le récépissé délivré auparavant sinon inciter les ménages à le récupérer ou demander un

duplicata auprès du comité ainsi que la nécessité d'une organisation sociale pour mener à bien les enquêtes.

- Affichage du calendrier d'enquête par hameau au niveau des fokontany après AG d'information
- Organisation sociale : les membres du comité conduisent les enquêteurs aux premiers ménages à enquêter des ilots, ensuite le ménage enquêté prend le relève de conduire les enquêteurs chez les ménages suivants, et ainsi de suite.

e. Collecte des données

- Identification des ménages à enquêter : les récépissés délivrés aux ménages lors de la préinscription serviront de moyen d'identification des ménages. Les consultants individuels enquêteurs sont obligés de demander ce récépissé auprès des ménages. Si un ménage figure dans la liste fournie par le FID mais ne possède pas de récépissé, l'enquêteur lui dira d'en chercher auprès du comité et reviendra l'enquêter après.
- Identification des ménages présélectionnés avec un code unique contenant les codes géographiques établis avec le FID ;
- En cas de doute sur l'identité d'un ménage, prendre confirmation auprès du comité avant enquête.
- Enquête à domicile menée selon le protocole : collecte des informations auprès des ménages présélectionnés et dans leur maison (supports physiques, supports numériques)
- Une attention particulière doit être apportée au recueil des noms des membres du ménage. Des pièces d'identité ou de vérification sont à demander. Eviter l'utilisation de "surnoms".
- Vérification et validation des informations collectées pour chaque ménage avant le passage à d'autres enquêtes.
- Validation de l'enquête et signature du ménage : l'enquêteur répétera au ménage les informations saisies et lui demandera de les valider. **Le ménage signera alors un accusé de validation de l'enquête fourni par le cabinet suivant un canevas donné par le FID.**
- Après l'enquête du ménage, le récépissé doit être visé par l'enquêteur.
- En cas de plainte lors de la mission du consultant sur le terrain, les plaignants seront dirigés vers le comité de ciblage pour enregistrement des plaintes à l'attention du FID.

f. Saisie et contrôle des données

- Saisie directe sur support numérique des réponses des ménages
- Vérification des erreurs de saisie et Contrôle de la qualité des données par le superviseur d'enquête immédiatement après ;
- Immédiatement après chaque enquête dans chaque Fokontany, exécuter le programme informatique spécifique pour l'apurement de données ;
- Immédiatement après chaque enquête dans chaque Fokontany, contrôle de la qualité des données ;
- Saisie directe sur support numérique des réponses des ménages
- Transmission systématique au système d'information (MIS) du FID sous forme numérique dans le format accordée avec FID des données et résultats des enquêtes contrôlés et vérifiés de chaque Fokontany ;
- **Pour chaque site**, l'enquête PMT portera sur la liste des ménages bénéficiaires

g. A la fin de l'opération, livraison des données apurées et consolidées de tous les résultats de l'enquête PMT (à soumettre pour commentaires et validation du FID)

h. Rapport final de la mission après intégration des recommandations de la Banque Mondiale et du FID.

**VI- Conditions de travail**

- Le FID mettra à la disposition des **équipes d'enquête** les matériels requis pour la production de supports numériques (appareils mobiles) nécessaires à l'opération selon les normes établis par FID (un smartphone, un Powerbank, une notebook).
- Les consultants rendront ces matériels en bon état de fonctionnement au FID à la fin de la mission. En cas de perte des matériels, quel qu'en soit les motifs, les consultants devront rembourser le FID avec les valeurs d'acquisition. Dans ce cas, le montant à rembourser sera à défalquer sur la dernière tranche de paiement.
- Après l'enquête, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.

**VII- Livrables :**

Le superviseur livrera au FID un rapport d'ensemble des enquêtes et données des résultats d'enquête apurées sous forme de fichiers y compris les fiches d'enquête éventuelles, quinze (15) jours après la fin des prestations sur terrain.

1. Deux exemplaires en version physique,
2. Une version électronique

**VIII- Cadre des responsabilités :****Le FID :**

- Fournir les listes des ménages à enquêter avec le nom, prénoms et surnom du chef de ménage, le numéro du récépissé et le domicile (hameau/îlot)
- Fournir en temps nécessaires, les outils nécessaires à la mise en œuvre de l'enquête :
  - manuel du superviseur,
  - manuel de l'enquêteur,
  - formulaires d'enquête,
  - programmes informatiques spécifiques à l'enquête (masque de saisie sur appareils mobiles,
  - programme de vérification et d'apurement des données,
  - programme exécutant le calcul du scoring PMT),
  - canevas accusé de validation d'enquête,
  - masque de saisie en cas d'utilisation de formulaire d'enquête en version papier
- Mettre à la disposition du consultant les appareils mobiles requis pour la production de supports numériques (appareils mobiles) nécessaires à l'opération selon les normes établis par FID (un smartphone, un powerbank)
- Payer les rémunérations du consultant individuel enquêteur suivant les dispositions contractuelles en vigueur.
- Communiquer aux communautés locales les calendriers d'enquêtes suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches)
- Sensibiliser les communautés sur la signification et la nécessité des enquêtes.
- Mobiliser les comités de ciblage et de suivi locaux sur la tenue des enquêtes et sur la diffusion des informations.

**Le superviseur :**

- Respecter les calendriers d'enquêtes convenus et communiqués aux communautés.
- Appuyer la tenue des AG d'information-sensibilisation et de mobilisation socio organisationnelle au niveau de l'ensemble des Fokontany
- Superviser le suivi du respect des manuels mis à disposition et respecter le protocole d'enquête, toute incohérence constatée sur les données ou tout autre fait relevant du non-respect du protocole d'enquête oblige les équipes d'enquêtes à refaire les enquêtes y afférentes.
- Veiller au respect par les équipes d'enquête de toutes les clauses des Termes de Référence établis
- Veiller au respect des calendriers de livraison des livrables
- Veiller à ce que l'ensemble des équipes rende les matériels informatiques en bon état de fonctionnement au FID à la fin de la mission
- Faire des comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement de l'opération.

#### **IX- Calendrier de la mission :**

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé au contrat

#### **X- Profil requis**

Bacc +4 minimum en Gestion ou Economie ou Sciences sociales ou équivalent

- Expérience et/ou connaissance en milieu rural
- Grande capacité de communication
- Méthodique, ayant une bonne capacité organisationnelle
- Ayant un esprit logique, un sens de rigueur et d'analyse
- Parfaite maîtrise de la langue malgache
- Bonne capacité rédactionnelle
- des expériences en enquêtes auprès des ménages d'envergure nationale (y compris le traitement spécifique des données),

**Une bonne connaissance des conditions socio-économiques de Madagascar avec des références justifiées constituera un atout.**

**LISTE DES SITES D'ENQUETES**

<b>LOTS</b>	<b>N°</b>	<b>FOKONTANY</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>Nombre de ménage à enquêter</b>	<b>Nombre de ménages à enquêter par lot</b>
1	1	Ambalakatra	Alakamisy Anativato	60	330
	2	Soavina Belanitra	Alakamisy Anativato	35	
	3	Iakarina	Alakamisy Anativato	25	
	4	Imanja	Alakamisy Anativato	50	
	5	Soamanandrarinny	Alakamisy Anativato	40	
	6	Antovontany Anjanat	Alakamisy Anativato	60	
	10	Ankazobe	Betafo	60	
2	7	Atsinanantsena II	Betafo	126	336
	9	Atsinanantsena I	Betafo	115	
	13	Vakinifasina	Betafo	95	
3	8	Ambohimanana	Betafo	75	320
	11	Andriamboromanga	Betafo	125	
	12	Ambohinaorina	Betafo	120	